

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **24**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président, Président de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG
C.VILA (Oms) à P.BELLEGARDE
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL, N.CRUCQ (Fourques)
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés :

B.COUSOLLE (Trouillas)

M.René OLIVE a quitté la salle.

Monsieur Michel FERRER est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Etablissement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES - BUDGET ASSAINISSEMENT	Année 2018 Page n°2	Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR Date d'Edition : 29/03/2019
--	------------------------	--

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29 Mars 2019 à 17h30

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, Président de séance après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants:

Résultat de fonctionnement à affecter C = A+B	1 884 621,22
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	1 147 806,01
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	736 815,21
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	584 265,85
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	256 712,11
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	840 977,96
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	176 885,70
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	761 151,55

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	1 884 621,22
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	761 151,55
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	-
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	1 123 469,67

Complément d'informations:

Report déficitaire de la section d'investissement

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

les conseillers communautaires présents et représentés
Pour expédition conforme,

Le 1er Vice-Président, Président de séance,



M.Rémy ATTARD